

# Annexe 1

## Rapport Développement Durable

### Actions phares 2023

#### **FINALITÉ 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**

#### **1 Actions de maîtrise de l'énergie menées en 2022 sur le patrimoine**

##### **Développer les Énergies Renouvelables (EnR) produites par la commune**

En 2023, la Ville poursuit son engagement de développement des EnR pour le chauffage en raccordant au réseau de chaleur le groupe scolaire Ernest RENAN, bénéficiant ainsi de la production de la chaufferie de Surville et de l'Unité de Traitement et de Valorisation Énergétique du réseau de chaleur ELM (Lyon Métropole). Ce réseau bénéficie d'un mix énergétique de 65 % d'énergie renouvelable et de récupération.

L'extension du réseau de chaleur de Vénissieux vers la ville de Saint-Fons a été un développement notable en 2022 et 2023. Ce développement s'est accompagné de la création d'une nouvelle chaufferie 100 % biomasse (Chaufferie SENTUC) qui a été mise en service au premier semestre 2023. Grâce à cette nouvelle chaufferie, le mix énergétique passe à 63 % d'énergie renouvelable et de récupération, contre 55 % en 2022.

Les études pour de nouveaux raccordements en 2024 sont toujours en cours (groupe scolaire Moulin à Vent avec le gymnase Tola Vologe et le Centre Social Moulin à Vent/groupe scolaire Pasteur). Au dernier trimestre 2024, tous les groupes scolaires seront alimentés par des énergies renouvelables.

Le projet de réalisation d'une installation photovoltaïque en autoconsommation à la résidence Henri Raynaud s'est concrétisé et a été mise en service en juin 2023. La puissance installée sur le patrimoine bâti est passée de 34kWc à 75 kWc, soit une augmentation de 120 %. Elle a été intégrée à la convention d'autoconsommation collective au 1er juillet 2023. De la sorte, la production photovoltaïque est mutualisée sur plusieurs sites communaux et redistribuée sur des sites consommateurs.

##### **Augmenter l'efficacité énergétique du patrimoine municipal**

La ville de Vénissieux poursuit son désengagement de la dépendance aux énergies fossiles. En effet, le centre de vacances Elsa TRIOLET situé à LE NOYER (05 500), site historiquement chauffé au fioul, a été converti au bois granulé. La mise en service a été réalisée début 2023.

La collectivité a poursuivi le passage en LED de ses installations sportives dans le Gymnase Jean Guimier, permettant ainsi de diminuer les consommations d'électricité et d'améliorer le confort des usagers. En parallèle, ce site a été équipé de déstratificateurs dans la salle principale, ce qui permettra de baisser d'environ 15 % sa consommation de chauffage. Les automates de la médiathèque qui pilotent les installations techniques ont été renouvelés cette année. Cela permettra un pilotage encore plus fin pour renforcer l'optimisation énergétique du bâtiment. Pour rappel, la médiathèque a diminué sa consommation d'électricité de 50 % depuis sa construction.

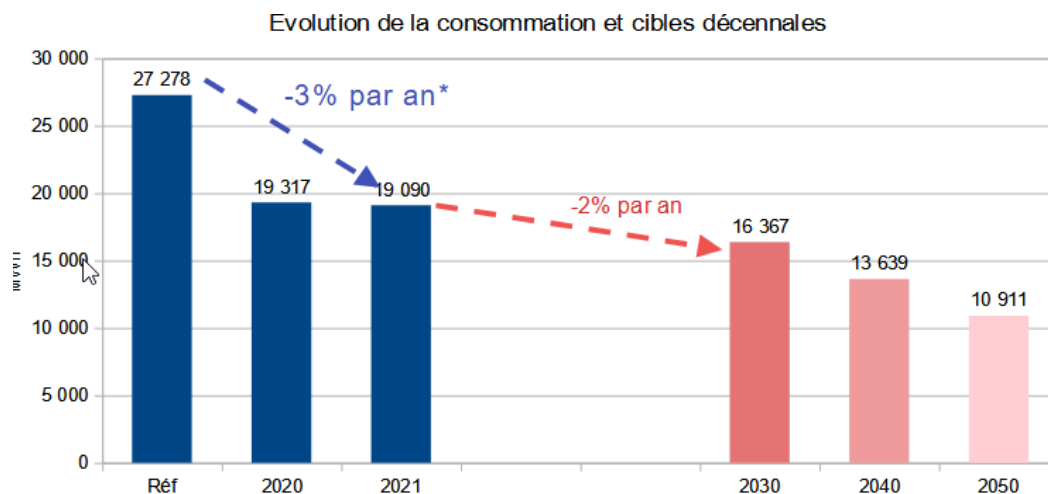
Le contrat d'exploitation des 35 bâtiments communaux a été renouvelé en octobre 2023. L'offre retenue prévoit le renouvellement de l'ensemble des automates des installations, ainsi que la mise en place de sondes de température d'ambiance dans l'ensemble des bâtiments. Les sondes mises en place possèdent un système d'alarme en cas de dépassement de température de consigne. L'ambition est de baisser de 10 % les consommations d'énergie liées au contrat.

## Mise en place d'actions d'efficacité sur l'éclairage public

L'objectif du passage en 100 % LED a été adopté à l'horizon 2027. En parallèle, le renforcement de la télégestion est prévu afin de faciliter l'exploitation des installations. Des actions de sobriété sont également réalisées avec l'abaissement des éclairages publics, et des tests de détection de passages sont réalisés sur certains secteurs. D'autre part, deux mâts solaires ont été installés.

## Poursuite des études obligatoires dans le cadre du décret tertiaire

Les études dans le cadre des obligations du décret tertiaire se sont finalisées en 2022 (objectif de réduction des consommations énergétiques de 40 % à l'horizon 2030, 50 % à l'horizon 2040 et 60 % à l'horizon 2050).



\*Rapporté à la période 2010-2021

La première déclaration de consommation de l'année 2022 a été faite en septembre 2023. En résumé, la trajectoire de la commune est bonne. En moyenne, la baisse de consommation d'énergie est de 3 % par an entre l'année de référence et l'année 2021. Cela revient à dire que 75 % de l'effort à faire pour l'objectif de 2030 est réalisé. Une baisse continue de 2 % par an est à poursuivre pour atteindre le premier objectif de -40 %. Un plan d'action a été réalisé dans ce sens, avec notamment la réalisation d'audits énergétiques. 28 % de la surface bâtie va être auditée entre la fin de l'année 2023 et l'année 2024. Ces études vont conduire à l'élaboration d'un plan d'investissement à l'horizon 2030.

## POURSUITE POUR 2024 :

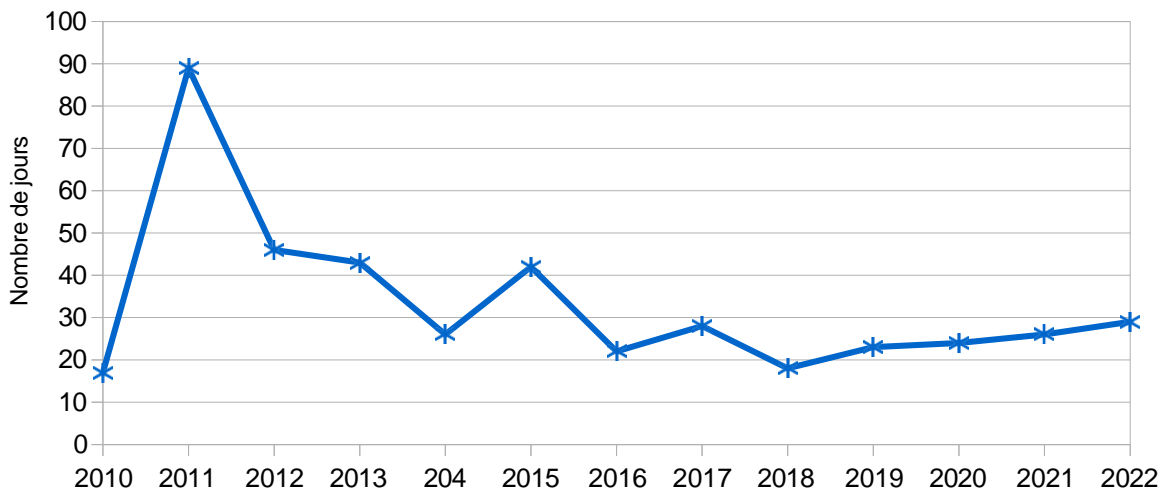
- Réalisation d'études sur la possibilité de réaliser de nouvelles centrales solaires photovoltaïques en autoconsommation en 2024.
- Poursuite du déploiement des brasseurs d'air dans les dortoirs des écoles maternelles, et des installations de brumisation dans les groupes scolaires.
- Réalisation d'audits énergétiques des bâtiments communaux.
- Poursuite du déploiement de la Gestion Technique Centralisée pour le pilotage des installations techniques au travers de l'amélioration du parc d'automates et leur performance dans l'objectif d'améliorer la sobriété énergétique des installations.

## 2 Progression des modes de déplacement doux.

### Évolution ZFE et pistes cyclables

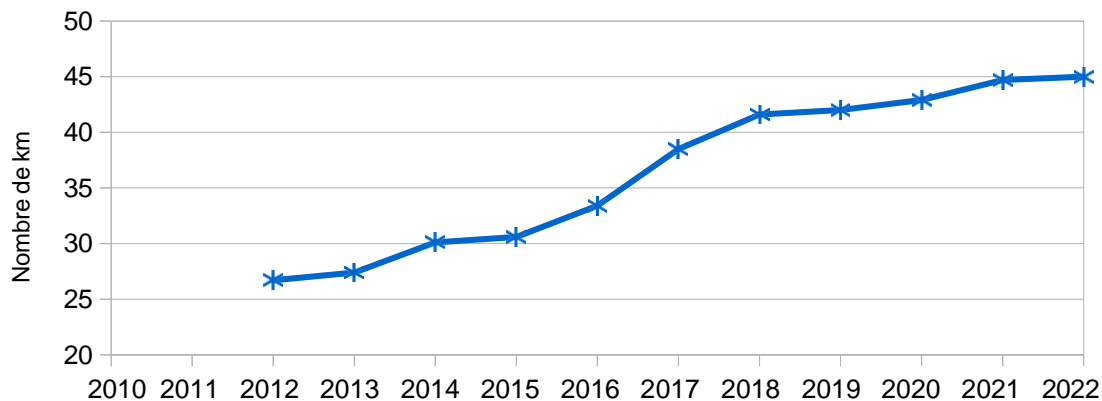
Les discussions autour de la Zone à Faible Émission (ZFE), portée par la Métropole, se sont poursuivies. Après une révision des objectifs de la Métropole, les interdictions de circulation et l’extension du périmètre d’application ont été revues à la baisse, allant dans le sens de la Ville. Toutefois, à la suite de la consultation organisée par Vénissieux, à destination de ses habitants de janvier à mars 2023, la Ville a émis un avis réservé sur la ZFE en tant que dispositif national jugé inadapté à l’agglomération lyonnaise et à Vénissieux en particulier.

L’amélioration de la qualité de l’air reste un enjeu fort de santé publique sur l’agglomération lyonnaise comme sur Vénissieux. En 2022, la Ville a connu 29 jours au-dessus du niveau de vigilance de pollution atmosphérique impliquant l’activation de dispositifs préfectoraux. La tendance de cet indicateur est à la hausse depuis 2018 après une baisse significative en 2012 et jusqu’en 2018.



**Nombre de jours dépassant le niveau de vigilance de pollution atmosphérique entre 2010 et 2022**

Parallèlement, le déploiement des pistes cyclables se poursuit et passe la barre des 45 km aménagés sur le territoire, mais la progression est peu rapide. Les comptages vélos aux axes d’entrée dans le cœur d’agglomération (route de Vienne, Pressenssé, Joliot-Curie, Pinel) sont tous en hausse constante, un doublement depuis 2020.

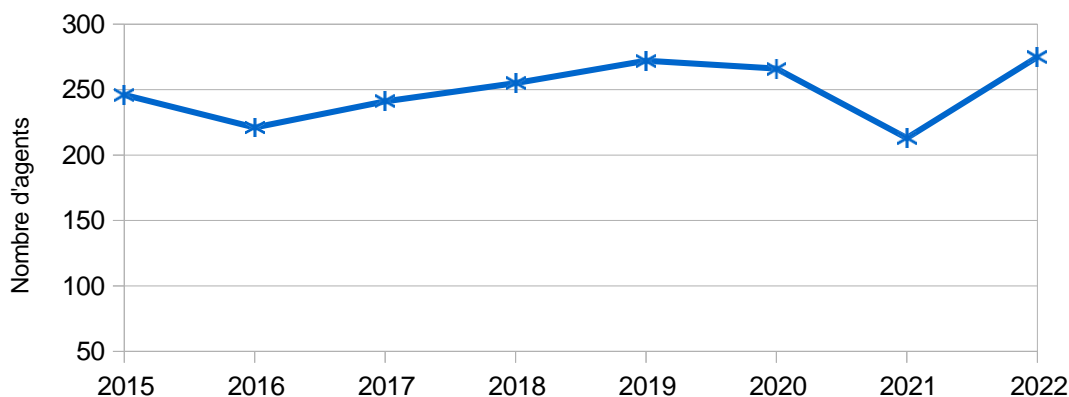


**Nombre de kilomètres de pistes cyclables**

L'installation de borne ou service de recharge de véhicules électriques se met en place avec 5 stationslzivia à ce jour.

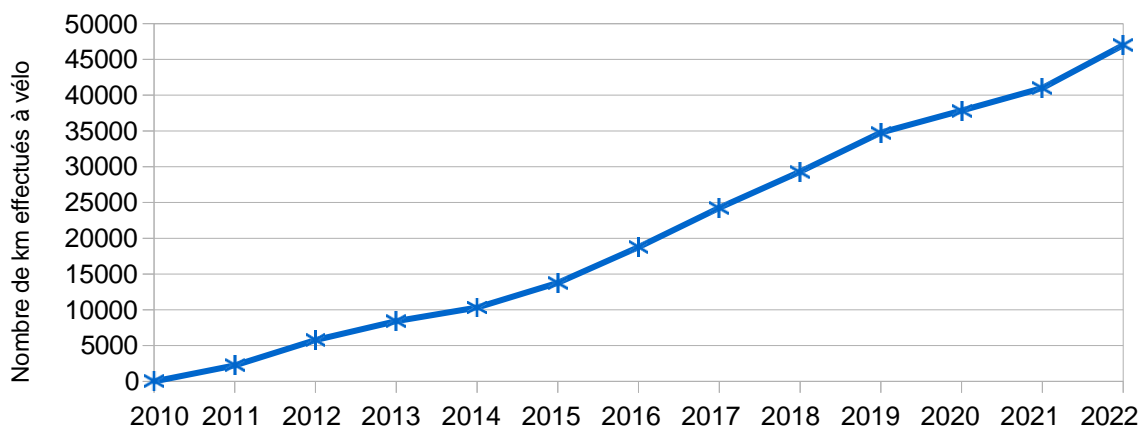
### Changement des habitudes de déplacement des agents de la Ville

L'année 2022 montre une belle progression des modes de déplacement plus vertueux au sein de la Ville. Tout d'abord, 275 agents ont bénéficié sur au moins un mois de la participation employeur sur leur abonnement de transport en commun. Cela marque une vraie reprise depuis le COVID, où ce nombre avait diminué d'environ 20 %. Avec le remboursement à hauteur de 75 % à partir de septembre 2023, le nombre de bénéficiaires pourrait continuer sa progression.



### Nombre d'agents ayant bénéficié au moins sur un mois de la participation employeur

Les solutions de déplacement plus propres ont aussi progressé. Ainsi, 9 vélos supplémentaires ont été mis à disposition des agents pour leurs déplacements professionnels, totalisant un parc de 26 vélos (dont des électriques). En 2022, le total cumulé de kilomètres parcourus en vélo est de 47 000 km, ce qui représente une baisse du nombre de kilomètres parcourus par vélo et par an. En somme, malgré leur mise à disposition auprès des agents, les vélos restent sous-utilisés. Il faut donc continuer les efforts pour inciter le report modal vers les vélos. D'autre part, près d'un tiers des véhicules de la commune sont « propres » (électricité ou GNV), soit 44 véhicules.



### Nombre de km effectués en vélo à assistance électrique pour trajets professionnels des agents (cumulés)

Enfin, le groupe de travail « Mobilité » issu du réseau des référents DHD s'est mobilisé tout au long de 2023 pour sensibiliser les agents à des modes de déplacement plus vertueux. Le « challenge mobilité »

organisé le 1er juin 2023 a permis de sensibiliser environ 140 agents sur le parvis de l'Hôtel de Ville, et sur un stand de réparation de vélo animé par l'association Janus. Le taux de participation est en constante augmentation (3,82 % en 2019, et 10 % en 2023), bien qu'il reste une importante marge de progression.

#### **POURSUITE POUR 2024 :**

- Remobilisation du groupe de travail « Mobilité » du réseau des référents DHD, notamment pour sensibiliser au covoiturage.
- Maintien du dialogue avec la Métropole pour faire entendre les contraintes propres à Venissieux dans le déploiement de la ZFE.

## **FINALITÉ 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.**

### **1 Gestion et amélioration du tri des déchets de la Ville**

#### **Déploiement du tri des biodéchets à la cuisine centrale et expérimentation à l'Hôtel de Ville.**

Conformément à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020, la cuisine centrale a commencé la mise en œuvre du tri des biodéchets à la source. Un premier marché sera établi pour 2024, avant de pouvoir l'intégrer en août 2025 dans le renouvellement du marché de collecte. Cela permettra d'affiner les besoins de la cuisine centrale.

Par ailleurs, dans le cadre des réflexions issues du groupe de travail « Déchet » du réseau des référents DHD, une expérimentation a été menée à l'Hôtel de Ville pour le tri des biodéchets à la source grâce à l'utilisation de bio-seau. Les premiers résultats sont très prometteurs : les agents se sont impliqués, et aucune nuisance n'a été constatée.

#### **Amélioration du geste de tri au Centre Technique Municipal (CTM)**

Un travail mené en association avec les agents du CTM et le groupe de travail « Déchet » du réseau des référents DHD a permis d'améliorer le geste de tri des déchets ménagers au sein du CTM. Parallèlement, un travail de sensibilisation sur les consignes de tri des déchets industriels a été réalisé. Aussi, la qualité du tri des déchets industriels s'est améliorée. Le déploiement de corbeilles de tri ménager adaptées est en cours.

#### **Sensibilisation des référents DHD à la gestion des déchets**

Le groupe de travail « Déchet » du réseau DHD s'est mobilisé tout au long de l'année afin de sensibiliser l'ensemble des membres du réseau à la gestion des déchets une fois pris en charge par les prestataires de la Ville. Trois visites ont été organisées en mobilisant chacune, une dizaine d'agents (Déchets industriels du CTM, Les Alchimistes, Groupe Recyclages Déchets Services).

#### **POURSUITE POUR 2024 :**

- Mise en œuvre des nouvelles consignes de tri ménager au CTM
- Mise en œuvre du tri des biodéchets de la cuisine centrale
- Poursuite de la mobilisation du groupe de travail « Déchet » du réseau des référents DHD.

## **2 Actions face aux changements climatiques**

### **Végétalisation et désimperméabilisation des cours d'école des groupes scolaires G. Levy et M. Barel**

Depuis 2021, la Ville a engagé un plan de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'école au rythme de 2 par an. En 2023, ce sont donc deux nouvelles cours d'école qui ont fait l'objet de travaux, coordonnés par le bureau d'étude des Espaces Verts. L'objectif étant d'améliorer le confort et le cadre de vie pour les élèves, enseignants et personnels ainsi que de créer des zones de fraîcheurs et d'infiltration naturelle des eaux de pluie.

Dans la cour élémentaire du groupe scolaire Max Barel accueillant 320 enfants, ce sont 2270 m<sup>2</sup> d'enrobé noir qui ont été remplacés par un enrobé clair, un revêtement sablé et par du broyat de bois. Ce sont également 20 arbres, dont quelques fruitiers, qui sont plantés, et 350 m<sup>2</sup> de massif et d'arbustes à fleurs. Un travail important a été réalisé sur la récupération des eaux de toitures. Elles seront collectées dans une cuve de 100 m<sup>3</sup> qui servira à l'arrosage des espaces verts. Le trop-plein sera déversé dans un bassin d'infiltration qui évitera une surcharge des réseaux d'assainissement métropolitains.

Dans la cour élémentaire du groupe scolaire George Levy, accueillant 290 enfants, ce sont 4950 m<sup>2</sup> d'enrobé qui ont été désimperméabilisés, 23 arbres plantés et 300 m<sup>2</sup> de massif d'arbustes à fleurs. D'autres espaces ont été aménagés afin de pouvoir faire classe dehors. Là aussi, les eaux de toitures seront collectées dans une cuve de 100 m<sup>3</sup> et le trop-plein infiltré directement dans le sol.

D'autre part, le parking du groupe scolaire Jules Guesde a été végétalisé et la place centrale enherbée afin de lutter contre l'îlot de chaleur.

### **Rafraîchissement de cours d'écoles et de crèches**

Pour faire face aux conséquences du changement climatique et à l'allongement de la période estivale, la Ville continue d'équiper les crèches et écoles de dispositifs visant à maintenir une bonne qualité d'accueil. Cela consiste en l'installation de brasseurs d'air plafonniers (3 crèches équipées, le centre social Moulin à Vent, dans les couchettes des écoles maternelles) et de brumisateurs (dans quatre groupes scolaires). Les équipements choisis sont volontairement économes en eau et en électricité afin de respecter les obligations du décret tertiaire et les recommandations de la démarche Territoire Engagé Transition Écologique - Climat - Air - Énergie (Ex-Cit'ergie).

### **Création d'îlots de fraîcheur « grand public »**

Dans la poursuite de la rénovation de la place Ennemond-Romand, un brumisateur a été ajouté afin de conforter l'îlot de fraîcheur que représente la place pour le quartier du Moulin à Vent.

D'autre part, la plantation d'arbres par la Ville s'est poursuivie avec un deuxième boisement urbain au croisement du boulevard Dr Coblod et de l'avenue Jacques Duclos. Plus de 1000 arbres ont été plantés.

### **Adaptation des voiries aux changements climatiques**

Dans le cadre de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain Minguettes/Clochette, cofinancé par l'ANRU, la requalification du boulevard Yves Farge et Maurice Thorez (de Farge à Lénine) est en cours. L'objectif est de végétaliser, perméabiliser et favoriser les modes de déplacement doux sur le boulevard.

Quant au réaménagement du boulevard Coblod, environ 25 d'arbres seront plantés (dans l'hiver) et/ou réaménagés en « arbre de pluie », les pieds d'arbres sont également en cours de végétalisation. Les arbres de pluie sont particulièrement intéressants pour capter une importante quantité d'eau de pluie et ainsi soulager le réseau d'assainissement. Ils permettent également de favoriser le développement de l'arbre et de la biodiversité du sol.

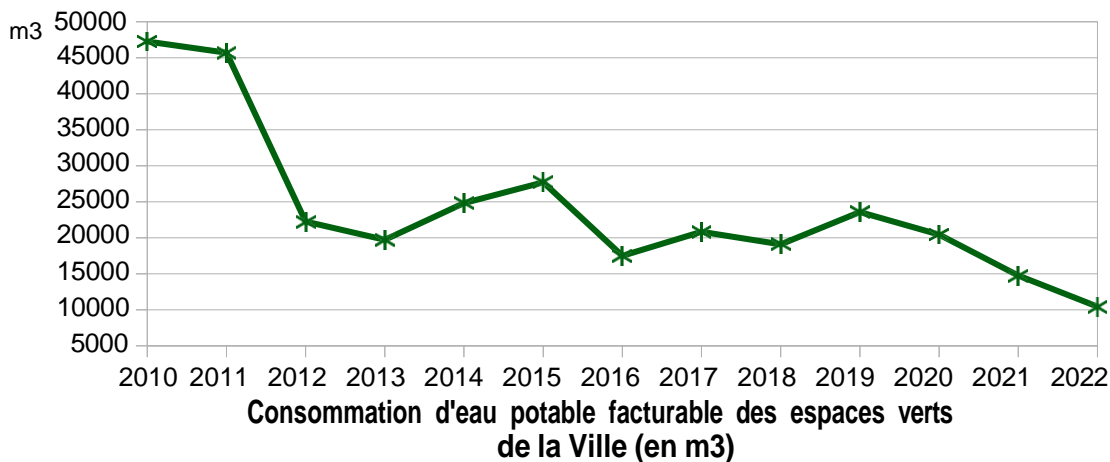
## Évaluation de la biodiversité sur le parc Louis Dupic et sur les Grandes Terres

Un diagnostic ornithologique a été réalisé par la LPO sur le parc Dupic en 2022. Les résultats sont encourageants, 27 espèces d'oiseaux ont été recensées, dont 5 espèces protégées. Toutefois, des pratiques restent à améliorer, et des aménagements à réaliser pour soutenir la biodiversité locale. Dans ce sens, la Ville projette de faire les aménagements nécessaires pour que le parc Dupic obtienne la labellisation « Refuge LPO ».

Un diagnostic complet de la biodiversité a également été réalisé sur l'Espace Naturel Sensible des Grandes Terres (400 ha répartis entre les communes de Feyzin, Vénissieux et Corbas) avec une identification des enjeux et objectifs pour le site ainsi qu'un programme d'action. Les principaux objectifs sont d'améliorer la capacité d'accueil du site pour la biodiversité lié aux milieux agricoles, de diversifier les habitats naturels et les habitats d'espèces et de préserver et restaurer les milieux d'intérêt écologique.

## Réduction de la consommation d'eau des espaces verts

Pour répondre au contexte de sécheresse des dernières années et de la pression que ce phénomène exerce sur la ressource en eau potable, le service des Espaces Verts a renforcé ses efforts d'économie d'eau et de diversification des sources d'approvisionnement. Ainsi, grâce à des changements de pratique, comme l'usage d'arrosage en goutte-à-goutte ou l'installation d'une 4ème cuve de récupération d'eau de pluie, la Ville a réduit son utilisation en eau potable de 4 326 m<sup>3</sup> par rapport à l'année précédente.



## POURSUITES POUR 2024 :

- Deux nouvelles désimperméabilisation et végétalisation de cours d'école (dont une cour de maternelle) sont programmées pour l'été 2024.
- Les actions de rafraîchissement des écoles et crèches vont se poursuivre.
- Poursuite de la création des îlots de fraîcheurs pour que chaque quartier de Vénissieux soit équipé d'au moins un îlot de fraîcheur, d'ici la fin du mandat.

## **FINALITÉ 3 : Épanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie.**

### **1 Lutte contre la précarité énergétique**

Face au contexte de forte augmentation des prix des énergies, lutter contre la précarité énergétique reste un enjeu fort pour le territoire. La deuxième édition du programme d'intérêt général (PIG 2) a permis en 2022 d'accompagner 13 copropriétés représentant 1266 logements et 9 maisons individuelles. C'est une progression stable par rapport à l'an passé. Il y a eu également près de 80 réunions d'informations, à destination des propriétaires, réalisées tout au long de l'année.

#### **POURSUITE POUR 2024 :**

- Poursuite du déploiement du dispositif PIG

### **2 Accès à l'éducation et à la formation pour tous**

Cette année 2023 a vu de nombreux projets se concrétiser pour favoriser l'accès à l'éducation et à la formation pour tous.

Tout d'abord, en mars, la maison de l'emploi a été inaugurée lors de la semaine vénissienne de l'emploi et de l'insertion. Un lieu qui vise à favoriser les synergies des acteurs de l'emploi en renforçant une offre d'insertion qualitative.

Puis, en mai, a été inaugurée la maison de l'enfance Anne Sylvestre. Ce nouveau bâtiment de 850 m<sup>2</sup> pourra accueillir jusqu'à 170 enfants âgés de 6 à 11 ans, des secteurs Max Barel, Pasteur et Charréard sur les temps périscolaires (les mercredis et vacances scolaires). Cette nouvelle Maison de l'Enfance accueillera de nombreuses activités de loisirs et permettra ainsi de mieux absorber les évolutions démographiques de la ville.

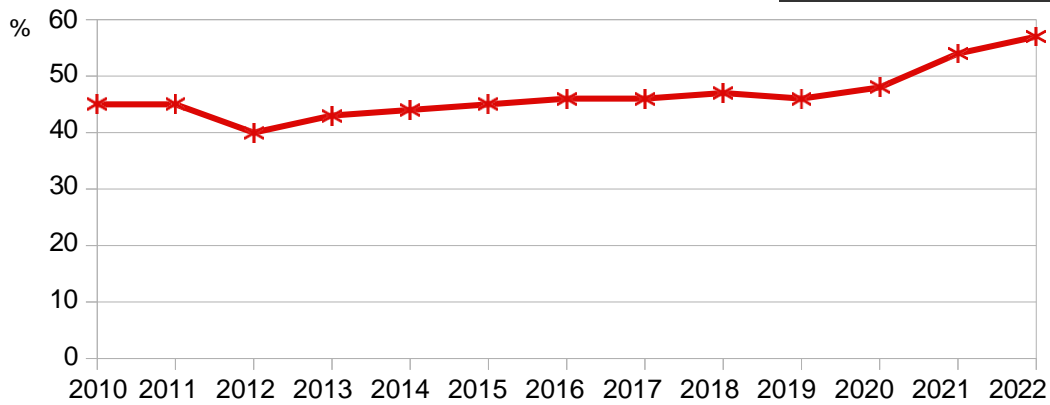
Enfin, ce se sont les extensions des groupes scolaires Jules Guesde, Joliot-Curie et du Centre qui ont été ouvertes à la rentrée de septembre. Pour le groupe scolaire Jules Guesde, ce sont 12 classes qui ont été créées ; 4 classes pour le Centre, et 5 pour le groupe scolaire Joliot-Curie. Ces aménagements permettent à la fois de répondre à l'accroissement du nombre d'élèves et à l'amélioration des conditions d'apprentissage avec le dédoublement des classes, tout en prenant en compte les enjeux de construction durable. Ainsi, le bâtiment de Jules Guesde a été construit avec du béton « bas carbone ».

#### **POURSUITE POUR 2024 :**

- Renforcer le développement et le fonctionnement des nouvelles structures.

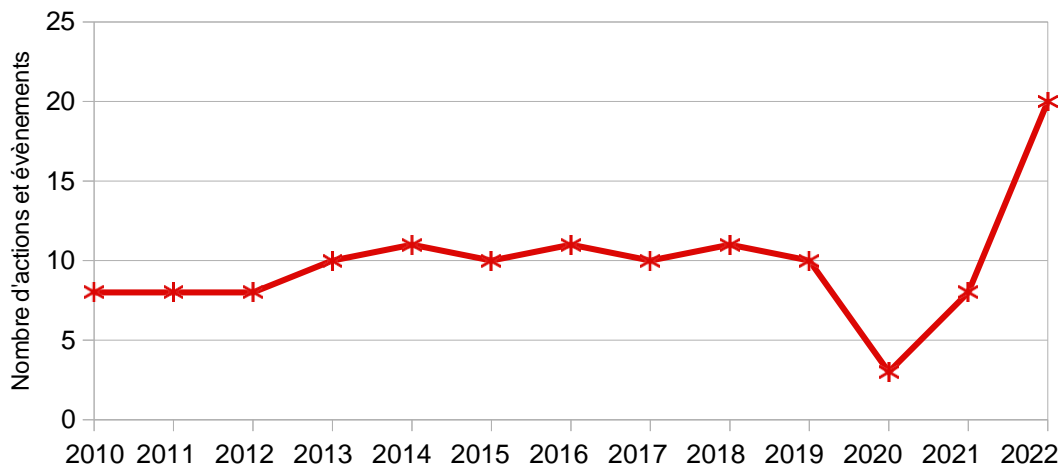
### **3 Accès aux pratiques sportives et culturelles pour tous**

Le travail de sensibilisation pour favoriser l'accessibilité des pratiques sportives progresse. Pour l'année 2022, les femmes représentaient 57 % du public des associations sportives. En 2018, ce même taux était de 47 %, ce qui constitue une belle progression malgré le COVID.



**Pourcentage de femmes dans les associations sportives**

D'importants efforts de sensibilisation ont également été déployés en 2022 portant à 20 actions ou évènements visant à promouvoir l'accès au sport des enfants qui en sont éloignés. Là encore, c'est une belle reprise depuis le COVID. En 2020 en effet, seules trois manifestations avaient pu avoir lieu et 8 en 2021.

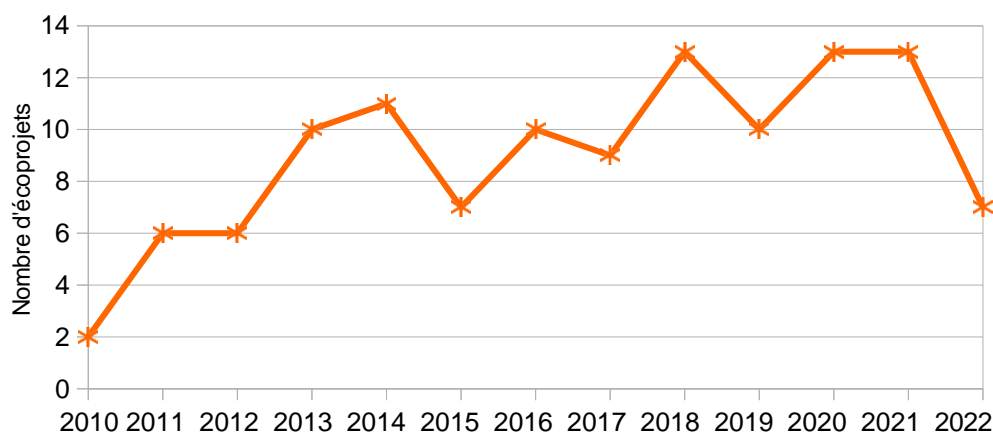


**Nombre d'actions et évènements visant à favoriser l'accès des enfants éloignés du sport**

Enfin, deux évènements festifs gratuits ont eu lieu au printemps 2023, mobilisant un grand nombre de Vénissians. Les Fêtes Escales ont rassemblé environ 7000 Vénissians malgré une météo défavorable. Une belle reprise après les deux dernières années encore fortement impactées par le COVID. La Ville a également lancé le premier Festi'Jeune dédié au 11-25 ans et co-construit par un collectif de 12 jeunes. Cet évènement a permis de mettre en avant la richesse et la diversité de la jeunesse vénissiane.

## FINALITÉ 4 : Cohésion et solidarité entre territoire et génération

En 2022, la Ville a soutenu 7 écoprojets. Les thématiques des projets portaient entre autres sur l'utilisation de matériaux de récupération pour la fabrication de petits meubles, l'aménagement d'espaces favorables à la biodiversité ainsi que la sensibilisation contre le gaspillage alimentaire. On note, toutefois, un essoufflement du nombre de proposition reçue. Les causes sont difficiles à identifier, la campagne 2023 devra être observée de près.



Nombre d'écoprojets soutenus par la Ville

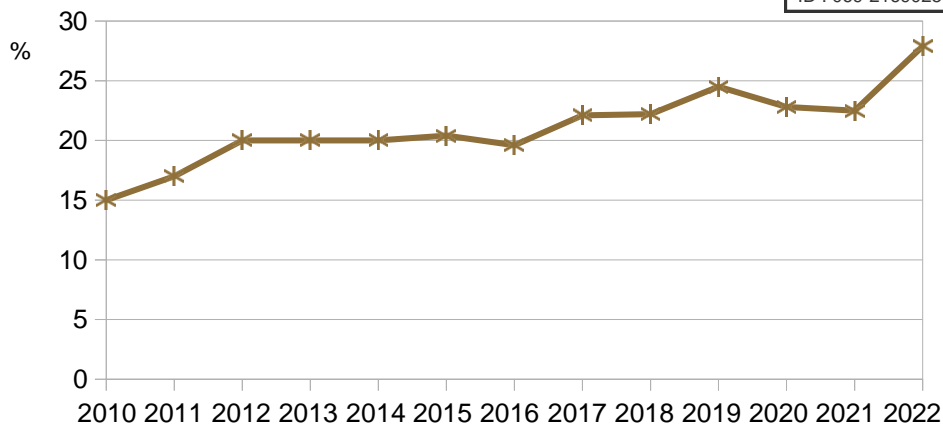
### POURSUITE POUR 2024 :

- Les écoprojets seront relancés en décembre 2023, avec une réflexion sur la cible, les moyens mobilisés, les partenaires...

## FINALITÉ 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

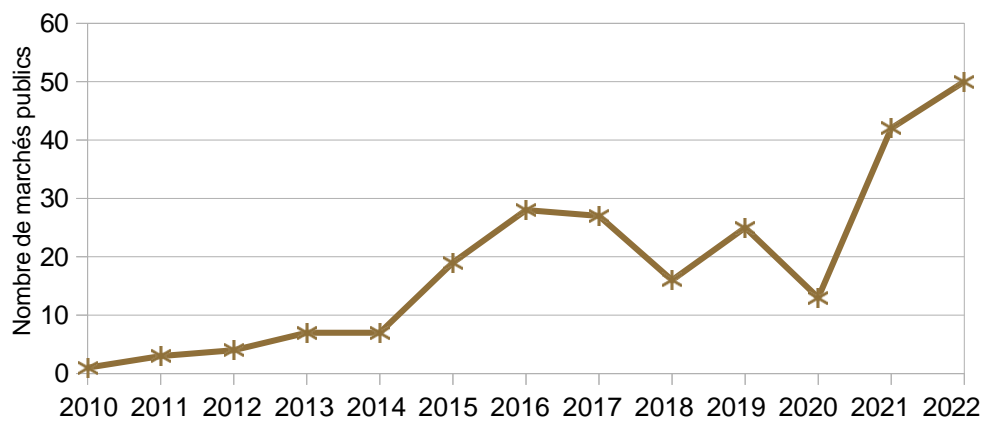
### 1 Progression de la politique d'achat responsable de la ville

La part dans le budget des achats de produits biologiques pour les menus des écoles a connu en 2022 une belle augmentation. En effet, les achats biologiques représentent près de 28 % des menus des cantines scolaires. C'est 5 points de pourcentage supplémentaires par rapport à 2021.



**Part des achats de produits bio pour les menus des écoles  
(en pourcentage)**

D'autre part, le nombre de marchés publics comportant une clause environnementale a également progressé. En 2022, ce sont 50 marchés concernés, contre 16 en 2018.



**Nombre de marchés publics comportant une  
clause environnementale**

#### **POURSUITE POUR 2024 :**

- Dans le cadre du renouvellement de l'Agenda 21, un travail sera mené pour mieux identifier les leviers d'actions possibles pour augmenter le nombre de marchés comportant une clause environnementale, et pour mieux définir ces clauses afin de contribuer à une décarbonation mesurable de nos achats.
- Les efforts seront également poursuivis pour continuer de proposer la meilleure qualité de restauration collective possible pour les élèves de la Ville.